Le rôle de la Suisse romande dans la vie suisse

Autor(en): **Picot, Albert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **18 (1960)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-135212

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le rôle de la Suisse romande dans la vie suisse

Albert Picot
ancien conseiller d'Etat de Genève

INTRODUCTION

Au printemps 1917, pendant la première guerre mondiale, la Br. I/2 — un régiment vaudois, un régiment genevois — quitta ses cantonnements de la zone du Jolimont, entre les deux lacs de Neuchâtel et de Bienne, pour atteindre Porrentruy et les villages de l'Ajoie.

Il fallait passer le Jura au haut col de la Caquerelle. Tout à coup, au sommet d'une longue montée, sur le plat du col, les soldats fatigués voyaient se dresser, immense, un arc de triomphe en branches de sapin avec un bel écriteau: « Salut Unsere Welschen ».

Un bataillon alémanique du génie avait fait ce joli travail.

C'est dans le même esprit que j'apporte ici ces quelques réflexions. Il faut toujours, entre Confédérés, se mieux connaître et je viens documenter mes lecteurs sans esprit de polémique et de rivalité. Pas de revendications! Que l'on se comprenne toujours mieux et que les distances, qui se doublent de différences de langue et de culture, paraissent toujours moins considérables!

I. LA SUISSE ROMANDE

Géographie et histoire

M. David Lasserre, Genevois, professeur d'histoire à Lausanne, dans son beau livre paru en 1954, *Etapes du Fédéralisme, l'Expérience suisse* (p. 196), nous dit que l'expression « Suisse romande », si commode, si suggestive soit-elle, ne correspond à aucune réalité géographique, ni économique, ni ethnographique, ni historique, ni confessionnelle, ni politique, ni culturelle. C'est la région où l'on parle français. Mais ce n'est pas une entité spécifique. Voilà qui ne nous avance pas beaucoup.

La négation de M. Lasserre nous pousse seulement à chercher, comme lui dans la suite de son livre, à voir plus clairement ce qui constitue la Suisse romande dans sa diversité manifeste et dans son unité plus difficile à discerner.

Si nous nous plaçons sur le terrain de la géographie physique, et spécialement sur celui de l'hydrographie, il faut bien reconnaître que la Suisse alémanique jouit

d'une unité plus nette par le fait que toutes ses eaux, qu'elles viennent des Rhins grisons, de tout le bassin de l'Aar par la Limmat, la Reuss, les Emmes, la Sarine et finalement la Birse, c'est-à-dire en somme des Grisons à Soleure, finissent par se retrouver au Rhin entre Coblenz et Bâle.

En Suisse romande rien de pareil. D'un côté les eaux vont à la Méditerranée avec le Rhône et le lac Léman. Plus au nord, elles vont à l'Aar. A Pompaples, il y a déjà la ligne de séparation des eaux, le célèbre Moulin du milieu du monde où, à son gré, on envoie les eaux à Marseille ou en Hollande. Le long du Doubs, les ruisseaux vont à la Saône.

Depuis l'annexion de la Savoie, en 1860, la France serre d'assez près le pays romand avec 380 kilomètres de frontière commune.

Le Jura bernois se décroche vers le nord et forme avec l'Ajoie, étalée sur la plaine de France au nord du Jura, un territoire à peine relié au reste de la Suisse romande.

Ne nous laissons pas cependant trop impressionner par ces considérations de géographie physique.

Si nous considérons l'ensemble, nous voyons que la Suisse romande, comme la Suisse alémanique, est physiquement un pays homogène avec les mêmes caractéristiques que sa sœur, c'est-à-dire un vaste plateau avec son beau Jura au nord et ses grandes Alpes au sud.

Il y a là un élément de poésie romande qui joue son rôle dans l'âme populaire et dans celle des poètes.

La Suisse romande peut se contempler dans sa magnificence du sommet de la Dôle, du Chasseron ou des Rochers-de-Naye. Elle a là une unité de paysage qui n'est rompue que par de grands écrivains qui s'enferment dans un cadre plus restreint, tel le romancier C.-F. Ramuz qui s'attache uniquement à ce qui est lémanique et rhodanien (*Raison d'être*).

Mais pour notre sujet « Le rôle de la Suisse romande dans la vie suisse », ces remarques sur la nature ne constituent qu'une entrée en matière.

Le vrai sujet ne se situe pas dans la catégorie de l'espace, mais dans celle du temps. C'est l'histoire qui doit nous diriger.

Il est important alors de relever deux catégories de faits assez éloignés les uns des autres.

Tout d'abord bien comprendre que toute la première partie de l'histoire suisse, du Pacte de 1291 jusqu'au début de la formation de la Confédération des treize cantons, est purement germanique.

L'histoire de la Confédération des trois Waldstätten avec ses luttes contre les Habsbourg est très loin de la Suisse romande, probablement inconnue d'elle.

Ce n'est qu'en 1481, après les guerres de Bourgogne, à la diète de Stans, que Fribourg, en entrant dans l'alliance, apporte une population dont les deux tiers parlent français.

Ce n'est qu'en 1536 que Berne conquiert, contre la Savoie, le Pays de Vaud et s'annexe ainsi un vaste territoire qui parle français.

Mais il faut aller jusqu'en 1798 et 1803 pour que Vaud — en même temps que les pays sujets alémaniques Argovie, Thurgovie — devienne un pays suisse égal aux autres, tout d'abord dans la République une et indivisible de 1798, ensuite comme Etat en 1803, par l'Acte de médiation.

Ce n'est enfin qu'en septembre 1814 que le reste de la Suisse romande, Valais, Neuchâtel, Genève, est réuni à la Condéfération.

Ce n'est qu'à Vienne en 1815 que le Jura de l'Evêché de Bâle, département français, devient territoire bernois et suisse.

La Suisse d'aujourd'hui est alors constituée. Une vraie Suisse romande, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'existe que depuis le début du siècle dernier.

Et il faudra encore 1848 et 1856 pour couper définitivement, entre Neuchâtel et la Prusse, les étranges liens d'allégeance qui unissaient encore alors nos Confédérés à un souverain lointain.

*

Cette relative modernité de la Suisse romande n'exclut évidemment pas des aspirations communes et des liens juridiques.

Si les Confédérés du lac de Lucerne ont fait alliance en 1291, les Genevois, six ans auparavant en 1285 ont constitué leur première commune par lettres patentes du comte de Savoie Amédée V.

Genève, au XVIe siècle, aspirant à se défendre contre les visées ambitieuses des ducs de Savoie, a conclu l'alliance de 1519 avec Fribourg, de 1526 avec Berne et celle de 1584 avec Zurich.

Genève fait figure de ville alliée des Suisses et il s'en faut de peu qu'elle entre dans la Confédération comme l'ont fait Bâle et Schaffhouse.

D'autre part, Berne patronne la Réforme et Genève, Lausanne, Neuchâtel avec Farel, Calvin, Th. de Bèze sont en rapports étroits avec les églises de Bâle, Berne, Zurich et Schaffhouse, avec Œcolampade, Myconius, Zwingli, Breitinger.

Le canton de Vaud n'est pas, dès 1536, comme un pays occupé à la façon de l'occupation actuelle des satellites par l'URSS. Berne est dirigée par les bourgeois de la ville, et les Vaudois sont sur le même pied que les autres territoires de Berne comme l'Oberland ou le Seeland.

Lorsque Davel brandit le drapeau de la liberté en 1723, il est condamné à mort par les juges vaudois.

Enfin la bourgeoisie neuchâteloise, qui voyait se succéder les souverains les plus variés à la tête de la principauté, s'appuya sur Berne et un peu aussi sur Soleure, Fribourg et Lucerne. Un traité en 1406 avec Berne permit à cette république d'être constamment l'arbitre dans les affaires si embrouillées des souverains proches et lointains, français et prussiens.

Le Valais également a cherché son appui contre la Savoie auprès des Confédérés. Au XVe siècle, c'est Berne qui aide à chasser l'occupant. Ensuite il y a un lien étroit entre la République du Valais et les cantons catholiques des montagnes.

*

La deuxième observation fondée sur l'histoire antérieure à 1815 est celle qui consiste à dire combien disparate est la formation des Etats romands.

Résumons ces faits connus de tous:

Fribourg est canton suisse depuis 1481, Vaud est pays sujet de Berne depuis 1536.

Neuchâtel tout d'abord, divisé en diverses seigneuries, devient principauté en 1600 sous la souveraineté des Bourbons, des Longueville, des de Nemours puis, en 1707, les Neuchâtelois appuyèrent la candidature du roi de Prusse qui garda ses droits jusqu'au moment où le Premier Empire confia Neuchâtel à Berthier, duc de Wagram, qui leva un bataillon, décimé lors de la campagne de Russie en 1812/13. De 1814 à 1848, Neuchâtel est canton et principauté. La révolution proclame la république et les institutions de la principauté tombent. En 1856, le roi de Prusse renonce à ses ultimes revendications.

Genève est le plus suisse des Etats romands. En 1536, la république est indépendante et elle vit soutenue par les alliances confédérées. Berne, Zurich sont les appuis de la cité réformée.

Le Valais a son histoire à lui. La Savoie est chassée par les montagnards du Haut, alémaniques.

Dès le XVe siècle, c'est le Haut-Valais, allié aux Waldstätten, qui domine le Bas-Valais, pays sujet. Les ruines du Château de Soye, au nord-ouest de Sion, vigie du nord-est pour observer le sud-ouest, sont le témoin de cette situation.

Ce n'est qu'avec la démocratie que le pays de langue française majorise celui de langue allemande.

Le Jura bernois, avec son évêque qui a quitté Bâle réformée pour Porrentruy, représente deux régions différentes: les vallées de Saint-Imier et Moutier, alliées de Berne.

Avec la Révolution, le pays est devenu français, le département du Mont-Terrible.

La liaison avec Berne, en 1815, met fin aux incertitudes dans lesquelles ont vécu ces populations. Leur rattachement à la Suisse est célébré comme une libération.

En résumé, six histoires totalement différentes.

Rien n'illustre plus cette disparité que le fait qu'en 1798, la France a été pour Vaud le pays de la délivrance, et pour Genève le pays de la servitude.

Trois siècles durant, Berne a été pour Genève le protecteur, garant de la liberté de la cité contre la Savoie, pour Vaud l'occupant et le maître.

II. DIVERSITÉ ET UNITÉ ROMANDE

Cette diversité des origines romandes explique pourquoi, au premier abord, apparaît la diversité.

Elle apparaît déjà dans les confessions religieuses. Fribourg, Valais, Jura sont nettement catholiques, Neuchâtel et Vaud nettement protestants; Genève est mixte

mais l'élément protestant est plutôt dominant par le fait de la tradition et de la situation respective des deux populations sur le plan patrimonial et culturel.

Les catholiques romands ont trois évêques différents, ceux de Sion, Fribourg et Soleure.

Les protestants ont des Eglises très diversement constituées. Genève et Neuchâtel ont des Eglises indépendantes de l'Etat, Vaud a encore son Eglise nationale d'Etat et un Département des cultes.

Sur le terrain de l'instruction publique, il n'y a presque pas de collaboration et le système scolaire est très différent. Le seul organe de liaison est la conférence des conseillers d'Etat de la Suisse latine, qui ne dure que vingt-quatre heures par an et qui est autant une excursion à la campagne qu'une séance de travail.

Sur le plan universitaire — avec les quatre universités romandes de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg — toute tentative d'avoir moins de chaires par fusion de celles de deux cantons a toujours échoué.

La collaboration politique est presque nulle. Pendant de longues années, la députation vaudoise à Berne, avec les Ruchonnet et les Gaudard, a été très puissante et l'on prétendait, *cum grano salis*, que M. Gaudard regardait vers Genève comme Caton l'Ancien vers Carthage. Cet état d'esprit a disparu, mais il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas d'autres rapports politiques que ceux qui passent par les partis politiques fédéraux.

Enfin il y a les rivalités locales, plus ou moins sérieuses suivant les époques, épisodiques, si l'on peut dire. On peut citer dans ce domaine la vieille querelle, aujourd'hui oubliée, du Morges-Bussigny, l'échec genevois dans sa revendication du tunnel de la Faucille, la rivalité entre les tunnels du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard — heureuse solution actuelle: on les construit tous deux. Aujourd'hui, si l'on omet de parler de la télévision, la détente est complète, Vaudois et Genevois collaborent loyalement pour le succès de l'aviation genevoise et de l'Exposition nationale de Lausanne.

En face de cette diversité romande, celle de la Suisse alémanique paraît un peu moins forte. Les huit, puis les treize cantons ont une histoire commune. Le bloc territorial est plus dense.

Il y a cependant une aussi grande diversité avec les deux confessions différentes et l'opposition des grands cantons industriels Zurich, Argovie, Bâle, avec le groupe des cantons primitifs montagnards et catholiques et avec le canton des Grisons, si éloigné de tous dans ses cent cinquante vallées.

Il y a aussi des rivalités comme celles traditionnelles des Bâlois et des Zurichois.

Nous disons cela pour éviter de décrire, avec la Suisse romande, un ensemble disparate en face d'un bloc alémanique. C'est une erreur courante chez les Romands, où l'on ne se rend pas compte de toutes les nuances de la vie alémanique et où l'on soupçonnera volontiers une volonté commune d'hégémonie qui n'a jamais existé.

*

Mais revenons à la Suisse romande.

On y a, au sein de ces Etats si compartimentés, si divers, une unité qui donne une certaine poésie, une certaine résonance à ces vocables mêmes « Romandie, Suisse romande ».

C'est à la fois un fait et un sentiment.

Le fait — il va sans dire — c'est l'unité de langue sur un vaste territoire qui a abandonné presque complètement les dialectes. C'est tout au plus si le conseiller d'Etat Quartenoud de Fribourg pouvait, de temps à autre, prononcer un discours en gruyérien. Le français est partout langue commune. Et cela crée une certaine unité horizontale de tout le pays protestant en face d'œuvres comme celle d'Alexandre Vinet, en face de romanciers comme de Traz ou Chenevière, celle de tout le pays catholique en face des œuvres du père Girard, de Gonzague de Reynold ou des romans de Zermatten.

Il y a tout un passé commun dans les œuvres de Calvin, de Rousseau, de Mme de Staël et de Benjamin Constant.

Ensuite unité verticale en face de Paris et de la culture française en général, plus proche de nous que, pour la Suisse alémanique, celle de Berlin et de l'Allemagne du nord du Rhin.

Nous ne connaissons pas la coupure qui est venue pour nos Alémaniques du nazisme et qui vient aussi de la différence entre le *Schwyzerdütsch* et le *Schriftdeutsch*.

Pas d'illusion, cependant, le compartimentage joue aussi son rôle. Vinet oui, mais Rodolphe Tœpffer reste bien Genevois et C.-F. Ramuz bien Vaudois.

Un sentiment. Un sentiment commun unit souvent les Romands, celui de ne pouvoir conserver la diversité dont ils jouissent qu'en défendant très jalousement, sur le plan suisse, le fédéralisme et les droits individuels. Ce sentiment, chose curieuse, il se manifeste d'une part à l'égard de la France, dont on ne voudrait à aucun prix la centralisation bureaucratique, et, d'autre part, à l'égard de Berne et des aspirations à plus de centralisation des milieux alémaniques qui veulent, par l'Etat, une centralisation technique ou sociale plus forte.

III. L'APPORT DE LA SUISSE ROMANDE A LA SUISSE

Nous entrons maintenant dans le vif de notre sujet en passant de notre analyse de la situation de la Suisse romande à une vue du rôle de cette région du pays vis-à-vis de la nation tout entière.

C'est un truisme de commencer par dire — ce qui n'est méconnu par personne — tout ce que les cantons romands doivent au fait d'être suisses avec égalité de droits vis-à-vis des autres Etats.

Ces Etats, qui ont vécu jusqu'en 1815 dans l'incertitude de leur sort, dans la sujétion ou sous la menace de l'étranger, jouissent de la sécurité de l'alliance militaire confédérée, des droits individuels et démocratiques garantis.

Comme chaque canton suisse, ils ont eu, avec la neutralité, la paix de 1870-71, la paix de 1914-18, la paix de 1939-45.

Du pouvoir central lui-même, ils ont reçu ces organes techniques, postes, monnaie, banque d'émission, que seul un Etat plus grand peut créer.

Les douanes et les octrois régionaux ont disparu en donnant à tous un marché intérieur, un « hinterland », de vingt-deux cantons.

Le pouvoir central a pu donner, avec la loi sur les fabriques, la Suval, l'AVS, des institutions sociales qu'un seul canton ne pouvait guère réaliser.

En face de tous ces avantages reçus qu'a pu donner la Suisse romande ?

C'est difficile à décrire car il s'agit là d'éléments très divers et souvent peu mesurables.

La Suisse, en devenant terre germano-latine, a évidemment fortifié son équilibre et élargi son horizon. Elle s'est plus facilement opposée à toute absorption par un plus grand voisin.

Toutes les ligues du moyen âge, celle de Souabe, la Ligue Lombarde ont disparu. La Ligue suisse de 1291 subsiste par sa fusion des éléments paysans et citadins, réalisée déjà en 1332 entre les Waldstätten et Lucerne. Aujourd'hui elle subsiste aussi par ses pays de trois cultures.

Si l'on reprend l'histoire depuis 1815, on verra sans doute la Suisse romande plus ouverte vis-à-vis de l'étranger, plus amie des relations mondaines, plus cosmopolite, plus favorable à des idées générales, donnant sa collaboration à la vie suisse avec des forces nouvelles, agissantes, pleines d'initiatives.

Il est intéressant de constater que, dès 1814, la Suisse s'adresse au Genevois Pictet-de Rochemont et au Genevois Jean-Gabriel Eynard pour agir à Vienne en faveur de leur nouvelle patrie sur l'échiquier européen, en face de Talleyrand, de lord Castelreagle, de Metternich et du tsar Alexandre Ier.

C'est ce Suisse de date récente, Pictet-de Rochemont, qui obtiendra la célèbre déclaration de Vienne et de Paris qui, jusqu'en 1919, au Traité de Versailles, sera la reconnaissance de notre neutralité.

Sur un autre plan, il est intéressant de constater que, dès 1816, un an après l'entrée de Genève dans la Confédération, c'est le savant genevois Gosse qui prend l'initiative de fonder la Société helvétique des sciences naturelles, encore aujourd'hui si utile et si prospère.

C'est Sismondi, historien genevois, qui lance l'idée du progrès social contre le libéralisme du laisser-faire-laisser-passer.

Pour aller de 1815 à 1959, il ne s'agit pas de reprendre toute l'histoire de la Suisse romande avec ses cantons en plein développement, ses conseillers fédéraux Ad. Lachenal, Ruchonnet, Ruchet, Decoppet, Chuard, Rubattel, Comtesse, Pilet-Golaz, Petitpierre, Chaudet, bons magistrats suisses, ses délégations aux Chambres, ses artistes, ses savants, ses industriels. Nous voudrions plutôt relever telles personnalités, telles initiatives, telles actions politiques peu nombreuses, mais qui portent le cachet romand et qui ont eu un effet important sur l'évolution du pays.

a) Au premier chef l'homme qui, au XIXe siècle, a joué un rôle de premier plan, unique en son genre, Guillaume-Henri Dufour, Genevois, né à Constance en 1787, mort à Genève en 1875. Dufour a passé sa jeunesse dans une Genève française, annexée en 1798. Il a fait de brillantes études à Paris, à l'Ecole polytechnique de Napoléon. Il a été officier français du génie. Deux ans et demi, il a travaillé à Corfou aux fortifications contre les Anglais. Il pourrait, après 1815, rester dans l'armée française. En 1817, il se décide pour Genève et la Suisse, et cet homme aéré, cultivé, devient d'emblée le serviteur le plus efficace de l'idée d'une Suisse forte et unie.

Il fonde la Société des officiers. Il développe les écoles fédérales militaires de Thoune. Il est le professeur de tactique des officiers des troupes cantonales, alors si séparées. Il crée un esprit de corps entre les chefs qui s'ignoraient.

En 1847, général de l'armée fédérale contre celle du *Sonderbund*, il réalise ce miracle de vaincre l'adversaire plus par des manœuvres que par des batailles. Il évite les violences. Il fait respecter le culte catholique. Et à Lucerne, après Gislikon, il évite les camps de prisonniers et fait reconduire chez eux les montagnards de l'armée de Salis.

Il invite à dîner les plénipotentiaires des cantons vaincus et prépare la réconciliation de 1848.

Ce chef, qui n'est pas radical, qui n'a aucune passion anticléricale, qui a accepté dans les larmes la charge de général, sans ambition, ce chef, grand stratège mais ennemi de la guerre civile, a sauvé sa patrie de l'intervention de Guizot et de Metternich, et aussi de la rancune intérieure. On le verra jusqu'à un âge avancé avec la carte Dufour, avec la Croix-Rouge, avec le CAS, toujours serviteur de l'intérêt général du pays.

b) Un autre apport romand. Au *Sonderbund*, on a décousu. Le Pacte de 1815 est tombé. Il faut recoudre et donner au pays un gouvernement, un parlement, le tout avec une constitution nouvelle.

Ce sera l'œuvre de 1848 dont nous avons célébré le centenaire en 1948.

Grave problème. Comment, dans l'esprit de Dufour, faire une constitution qui fait passer de la Confédération d'Etats à l'Etat fédératif (Staatenbund-Bundesstaat) sans maintenir l'opposition intransigeante des vaincus.

Grave embarras!

Dans la commission, un seul Genevois, le bouillant colonel Rilliet-Constant apporte une idée qui étonne tout le monde, qu'on accueille avec le sourire, celle du bicaméralisme américain, une chambre du peuple, une chambre des Etats, les mêmes compétences aux deux chambres.

Après des semaines de travail, l'idée Rilliet-Constant a triomphé car elle correspond à la réalité suisse.

Depuis cent dix ans, elle a fait ses preuves.

Rilliet-Constant, patricien genevois, passé au radicalisme avec Fazy, soutien de la révolution de 1846, n'était pas très sympathique. Commandant des troupes suisses au Sonderbund, à la porte du Valais, il fit de graves ennuis au général Dufour, car il voulait se battre, prendre l'offensive contre le Valais. Avec lui, le sang aurait coulé.

Il représente un type de Romand pétulant, qui tout à coup a l'intuition d'une grande idée, s'y acharne et la fait triompher. Une opposition absolue avec la longue persévérance d'un Dufour. Analogie avec Henri Dunant dont nous allons bientôt relever les mérites.

c) En octobre 1846, un tribun violent, James Fazy, publiciste agressif, évadé de sa famille conservatrice, renverse le gouvernement genevois et apporte à la diète la voix de Genève pour la guerre du *Sonderbund.* Genève et Saint-Gall décident, par leur vote, de la guerre civile.

Ce James Fazy, brouillon, joueur, affairiste, spéculateur, une fois installé à l'Hôtel de Ville se révèle un homme d'Etat et il donne à Genève cette constitution de 1847 qui, après 113 ans, est encore en vigueur et dont le peuple a refusé tous les quinze ans la revision.

L'ancien tribun est de conviction libérale et il introduit dans la constitution (art. 155) l'obligation de soumettre au peuple une loi constitutionnelle *sur la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile.* Cette loi du 21 mars 1849 introduit l'*habeas corpus* sur territoire suisse. Elle donne toutes les garanties britanniques de la *Liberty of subject* et constitue l'arme la plus puissante contre l'Etat policier.

Elle a aidé à des lois judiciaires d'autres cantons. Malheureusement, elle n'a pas vraiment triomphé en droit fédéral, spécialement en matière de douanes.

d) Le domaine où une idée romande est devenue au plus haut point une idée suisse féconde est celui de la Croix-Rouge. Après sa géniale illumination sur le champ de bataille de Solférino en 1859, Henri Dunant, avec un comité de quatre collègues, personnes privées, Dufour, Moynier, Appia, Maunoir, lança l'idée de la Croix-Rouge internationale et aboutit le 22 août 1864, à la salle de l'Alabama à l'Hôtel de Ville de Genève, à la signature, par vingt-trois Etats, de cette première convention, protectrice des blessés et des prisonniers de guerre, convention encore renouvelée avec plus de soixante-dix Etats en 1949 à Genève, sous la présidence du conseiller fédéral Max Petitpierre.

La Suisse entière, avec la puissante Croix-Rouge suisse, a adopté cette institution.

Elle a été le premier pas vers cette *neutralité active* de notre pays qui nous a fait jouer un rôle honorable dans la collaboration internationale, au sein de la SdN, du BIT, de l'OMS, de l'IRO, du Haut commissariat des réfugiés, de l'OECE, du CERN, de l'Agence atomique de Vienne.

Le CICR est devenu si complètement suisse qu'il a eu successivement trois présidents alémaniques: Max Huber de Zurich, Carl Burckhardt de Bâle, Ruegger de Lucerne.

Et c'est un Zurichois qui a assuré la retraite en Appenzell, à Heiden, d'Henri Dunant, tombé dans la misère.

e) Citons encore pour mémoire, sans commentaires, l'attitude énergique du conseiller fédéral Numa-Droz, Neuchâtelois, lors de l'affaire Wohlgemut. Sous son action, le Conseil fédéral tint tête à Bismarck. Et cet échec du Chancelier de fer fut

probablement la cause de sa rupture avec le nouvel empereur Guillaume II qui trouva là une nouvelle preuve du caractère difficile de cet homme puissant.

f) Citons aussi l'action de la Suisse romande avant 1914, celle d'Horace Micheli et Edouard Secrétan contre la Convention du Gothard. Cette action devait commencer à ouvrir les yeux du peuple suisse sur les visées impérialistes et pangermanistes de l'Allemagne nouvelle.

g) Citons aussi qu'en 1912, deux ans avant la guerre, trois Romands encore jeunes, mais déjà auteurs de livres importants, Alexis François, Gonzague de Reynold, Robert de Traz, habitant tous les trois Genève, lancèrent le mouvement de la NSH qui a joué un si grand rôle entre 1914 et 1918 contre le fossé et qui, ayant groupé des jeunes de tout le pays, surtout des intellectuels, vit encore par ses sections, par l'Annuaire, par le secrétariat des Suisses à l'étranger, par ses groupements de Suisses dans les cinq continents. Cette initiative de trois Romands a porté de beaux fruits.

Le Bernois Steck, directeur à Neuhausen, disait au vingt-cinquième anniversaire de ce groupement: « Le seul mouvement de jeunesse qui n'a pas fini comme un paquet de bois brûlé! »

h) Et puisque nous sommes à la guerre de 1914-18, nous ne pouvons pas ne pas relever qu'après Guillaume-Henri Dufour, la Suisse romande a pu donner au pays une seconde fois une personnalité vigoureuse qui, par son passé, sa situation morale en Europe, ses convictions patriotiques, pouvait dénouer une crise particulièrement douloureuse, Gustave Ador.

Ador, chef du gouvernement de Genève jusqu'en 1897, conseiller national, assez loin de la grande politique depuis le début du siècle, était en 1917 président du CICR. De 1914 à 1917, il avait constamment engagé ses compatriotes à regarder du côté des Alpes suisses. Lorsqu'au printemps 1917 le conseiller fédéral Hofmann, victime d'une imprudence dans l'affaire du voyage de Robert Grimm en Russie, dut donner sa démission, Ador, qui, comme président du CICR, avait discuté d'égal à égal avec tous les hommes d'Etat des deux camps ennemis, qui connaissait son pays suisse, fut l'homme de la situation et entra au Conseil fédéral à 72 ans.

On sait les services qu'il rendit en politique intérieure en apaisant la crise du fossé et en politique étrangère en faisant confirmer par l'article 435 du Traité de Versailles la garantie de notre neutralité.

i) Signalons encore comme personnalité romande bien connue notre général Henri Guisan, si compréhensif de l'âme populaire de toutes les régions, chef si incontesté de l'armée. Lorsque Guisan a convoqué au Grütli tous les officiers supérieurs de l'armée en juillet 1940, il a relevé le courage suisse comme l'avait déjà fait Hermann Obrecht lorsqu'il dit « Nous n'irons pas à Berchtesgaden ».

Signalons ici entre parenthèses les noms de ceux qui furent les avocats de la Suisse romande en Suisse alémanique: Eug. Rambert, Paul Seippel, William Martin, Charly Clerc, et les avocats de la Suisse alémanique en Suisse romande: Max Huber, Ruegger, Carl Burckhardt, Bohnenblust. Il y a eu là de belles amitiés et ce n'est pas

pour la forme, mais pour le fond que Genève a donné le titre de citoyen d'honneur au professeur Max Huber.

Un dernier fait:

La politique de la clause de portée générale des contrats collectifs (Allgemeine Gültigkeits Klause des K. V.) préconisée en Suisse romande a été adoptée par la Confédération quelques années plus tard.

Pour terminer ce chapitre, nous voudrions indiquer — contrairement à une légende tenace — que la Suisse romande, de 1848 à nos jours, n'a jamais été négative *(Neinsäger)* comme on le prétend souvent.

La Suisse romande a voté oui pour la Constitution de 1848 avec les votes populaires de Vaud, Neuchâtel, Genève et enfin de Fribourg par le Grand Conseil. Seul Valais a refusé, avec la Suisse primitive.

Elle a voté l'égalité politique des Juifs de 1866 et la Constitution de 1874 (sauf le Valais, naturellement, uni aux Waldstätten).

Au cours des derniers cent ans, elle a adhéré à toute l'œuvre fédérale, brevets d'invention, assurance nationale de 1890. Si elle a refusé la Banque d'Etat de 1891, elle a accepté la Banque Nationale sous sa forme mixte actuelle.

Elle a accepté, sauf Vaud, la représentation proportionnelle de 1918.

Elle avait accepté l'unification du droit civil et du droit pénal de 1898.

Deux votes négatifs l'honorent, celui de l'horrible règlement d'abattoir introduit contre les Juifs dans la Constitution, l'interdiction des décorations pour tous les Suisses sans exception.

Par contre la Suisse romande a été très positive sur le terrain militaire. En 1907 et en 1935, elle a voté « oui » pour le renforcement de la défense nationale.

En 1935, Genève a donné le maximum en pour-cent de voix pour les propositions de M. Minger, alors que la Suisse primitive refusait.

On a dit alors: leçon de patriotisme du benjamin des cantons aux cantons fondateurs, ceux de Morgarten et Sempach.

Plus encore. En juillet 1947, c'est le Tessin et Genève qui ont donné le pour-cent maximum de voix pour l'AVS et Genève le pour-cent maximum pour les articles économiques.

Le vote négatif de la Suisse romande contre la protection des civils a un caractère plutôt occasionnel. La négation romande est aussi celle de trois cantons alémaniques.

Quant au vote du 1er février 1959 sur le suffrage féminin, qui s'adressait plutôt à la conscience individuelle qu'au sens politique, il ne signifie guère. Neuchâtel et Vaud ont voté de justesse. Leurs précédents votes étaient très négatifs. Seul Genève a eu une majorité caractérisée.

Non pas des *Neinsäger*, puisque ces trois cantons ont dit *oui* avec le Conseil fédéral, le Conseil national, le Conseil des Etats. Ils ont dit *oui* dans un domaine où beaucoup pensent que l'avenir leur donnera raison.

*

D'une manière générale, on peut admettre que les divisions entre les partis, entre les confessions, entre les classes sociales ont sur tout le territoire suisse joué un plus grand rôle que la division linguistique.

S'il y a des formations régionales, elles sont plutôt sur le territoire d'un seul canton ou d'un groupement de cantons.

Sur le terrain politique, la Suisse romande s'est associée loyalement, dans un esprit national et fédéraliste, à l'effort suisse d'adaptation à la vie moderne, effort souvent difficile et douloureux.

Les 27.000 oui de Genève, en face de 8000 non en faveur des articles économiques, en sont l'exemple le plus typique.

Le même jour, Zurich disait non par 108.000 voix contre 81.000. A Schaffhouse, les voix se balançaient presque par 7461 oui contre 7019 non.

IV. LA SITUATION ACTUELLE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Nous venons de voir que, sur le plan politique, avec les garanties constitutionnelles, les justes répartitions des députés aux Chambres, une saine collaboration, il n'y a pas de vraie opposition entre Suisses alémaniques et Suisses romands. D'autres divisions, confessionnelles, de classes ou de partis sont plus fortes.

S'il y a, ici et là, plus de fonctionnaires alémaniques que de romands, c'est aussi attribuable au fait qu'en diverses régions welches, on n'aime pas beaucoup aller s'établir à Berne et le recrutement est plus malaisé.

Il y a un domaine où c'est la Suisse alémanique qui est plutôt prétéritée, celui des chances des cantons d'obtenir le siège d'un des leurs au Conseil fédéral. Avec deux Romands et un Tessinois, il reste quatre sièges à la Suisse alémanique. Cela fait trois sièges pour les six cantons latins et quatre seulement pour seize cantons alémaniques. Si on admet que Berne et Zurich, selon l'usage, ont chacun un conseiller fédéral, il ne reste que deux sièges alémaniques pour quatorze autres cantons. C'est fort peu.

S'il y a, en pays romand, quelque tension consciente vis-à-vis du reste du pays, c'est sur un tout autre terrain, celui de l'économie.

On est impressionné de la puissance économique de la Suisse alémanique.

On fait le tableau suivant:

A Genève, de 1931 à 1934, la Banque de Genève, la Banque d'Escompte, l'Union Financière, la Banque de Dépôts et de Crédits ont disparu.

Les grandes banques suisses sont le Crédit Suisse, l'Union de Banques Suisses à Zurich, la Société de Banque Suisse à Bâle. La Bourse de Zurich domine le marché!

Les grandes compagnies d'assurances, Rück, Rentenanstalt, Zurich, Winterthur sont à Zurich.

La grande industrie métallurgique est avec Escher Wyss, Sulzer, Wagenfabrik, Brown Boveri, Fischer, à Zurich ou sur la frontière zurichoise en Argovie et à Schaffhouse.

Les textiles sont à Zurich, à Schaffhouse et en Suisse orientale.

Ce tableau est certes impressionnant, mais il ne doit pas nous obséder.

En effet:

La Suisse romande n'est pas pour cela inactive.

Sur le terrain bancaire, Genève a vu ses banques privées Pictet, Lombard Odier, Darier, Hentsch, Bordier, Ferrier Lullin, quintupler depuis 1945 leurs affaires. A Lausanne et à Neuchâtel, les Banques cantonales se portent bien.

Genève et Lausanne ont aussi leurs compagnies d'assurance.

Pour la métallurgie, Genève a Sécheron, Les Charmilles, Gardy, Hispano, surtout la SIP. Verbois, sur le Rhône, a pu être inaugurée en 1944, construite entièrement par Sécheron, Les Charmilles, Gardy et SIP.

Sur le terrain de la science et de l'énergie nucléaire, Genève a le CERN et la Suisse romande a sa Société anonyme d'énergie nucléaire. Genève a aussi Battelle et de nombreuses sociétés des USA.

Je cite pour mémoire Cortaillod, Cossonay, Vevey, Morges, Chippis, Lonza avec leurs industries.

Pour l'horlogerie, le Jura, Neuchâtel, Vaud et Genève représentent l'élément majeur en face de Soleure et Schaffhouse.

Industries chimiques suisses romandes: Givaudan et combien d'autres fabriques.

Il faut surtout faire cette observation:

Le problème n'est pas tant Suisse alémanique et Suisse romande. C'est plutôt pour toute la Suisse le problème de Zurich.

Alors que les villes importantes du pays, centres culturels et industriels, ont suivi au XIXe siècle un développement quantitatif et qualitatif parallèle, nous voyons au XXe siècle Zurich constituer un centre de population hors de proportion avec les autres villes : Bâle, Berne, Lausanne et Genève. Cette ville, de 40.000 habitants en 1850, était alors pour ainsi dire à égalité avec les 37.000 habitants de Genève.

En 1900, Zurich a 180.000 habitants, Genève 97.000. En 1930: Zurich 290.000, Genève 124.000. En 1950, Zurich 390.000 et Genève 145.000.

Le canton de Zurich, en cinquante ans, a passé de 431.000 à 770.000. Genève n'a passé que de 132.000 à 230.000 (en 1960: 265.000).

L'essor zurichois avec Œrlikon, Altstätten, Dübendorf, Thalwyl est impressionnant. Zurich est devenu une capitale économique comme Milan en Italie, Barcelone en Espagne, New York aux USA.

A mon avis, il y a là un nouveau problème suisse, mais pas si épineux qu'on le prétend souvent.

Quel danger représentent les chiffres de population ? La Genève de Calvin, avec 15.000 habitants, a rayonné dans toute l'Europe. Aux USA, des villes de millions d'habitants sont inconnues. La force de Zurich n'est pas quantitative. Tant mieux pour lui si sur le plan qualitatif il est fort par ses hautes écoles, ses musées, ses bibliothèques, ses théâtres, sa presse, ses éditeurs, sa culture.

Surtout, et c'est là ma thèse, son immense empire n'est pas un problème Suisse alémanique - Suisse romande. C'est plutôt un problème vis-à-vis de ses voisins alémaniques, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Lucerne.

Je n'ai pas oublié un propos du président du Conseil national, bourgmestre de Lucerne: « Pourquoi, vous Welches, vous souciez-vous de Zurich qui est bien loin de vous ? C'est nous, Lucernois, qui souffrons de sa puissance. Notre canton n'est pas assez riche pour imiter Zurich, et nos habitants qui voient la politique sociale des bords de la Limmat se plaignent de nous. »

La solution du problème de Zurich est dans la sagesse de ses magistrats. « Ils ne doivent pas tout y manger. » J'ai constaté cette sagesse dans les bons rapports entre Kloten et Cointrin, dans les affaires de la Landi, dans l'affaire du Salon de l'automobile.

La question du siège du CERN a été discutée à Paris, Amsterdam et Rome par trois Suisses, les professeurs Paul Scherrer et Preiswerk de Zurich, et moi venant de Genève. Jamais mes deux collaborateurs n'ont tiré la couverture du côté de Zurich.

La crise du TCS ne doit pas prendre place dans ce tableau. Le conflit se débat entre personnalités de clans touristiques limités. Il y a torts réciproques, des défaillances attristantes. Et pendant ce temps, pour la télévision, les intérêts de Genève vis-à-vis de Lausanne et de Zurich, vis-à-vis de Bâle, sont analogues.

Aujourd'hui Genève, pour les allocations familiales, aide cantonale à la vieillesse, en fait autant que Zurich.

*

Sur le terrain économique, un autre problème est plus sérieux. Il a été signalé par M. Olivier Reverdin dans l'*Annuaire 1959* de la NSH intitulé « La force des faibles ».

Les associations économiques paysannes, syndicalistes, coopératives, industrielles, commerçantes, bancaires jouent un grand rôle dans la vie fédérale comme puissances consultées ou initiantes. Leurs délégués aux commissions d'experts, aux consultations des conseillers fédéraux ou des hauts fonctionnaires sont souvent, à cause des majorités ou de l'influence des secrétariats centraux, presque tous alémaniques.

C'est une grave erreur de donner aux Romands un sentiment d'injustice. On doit faire attention à cela tous les jours, autant à Berne que dans les associations elles-mêmes.

Et puis il y a le coup du vice-président. La majorité nomme un Alémanique président. Par courtoisie, on nomme un vice-président welche, dont l'influence sera médiocre. Que fait M. Porchet, vice-président de la Ligue des paysans, en face de M. Laur, tout-puissant ? Et les Welches du Vorort en face de MM. Sulzer et Homberger ?

Je remarque que dans les grandes sociétés fédérales d'intérêt idéal, tir, musique, gymnastique, CAS, littérature, sciences, on est beaucoup plus équitable. Il fut une année où les présidents de la Société des écrivains suisses, de la Société suisse des peintres et sculpteurs, de la Société des musiciens suisses étaient tous romands.

CONCLUSIONS

La Suisse si diverse, fondée sur une commune volonté de solidarité, d'union de défense de tous pour l'indépendance de chacun, doit savoir regarder en face les oppositions inévitables nées des circonstances.

Constamment nous devons savoir faire appel à nos constantes historiques pour éviter des tensions malheureuses. Pensons à notre neutralité, qui a été si utile pendant la guerre de Trente Ans et en 1914 pour éviter qu'une politique étrangère active, imposée par une majorité, amène une division grave.

Pensons à nos patrimoines communs, notre politique active de solidarité mondiale qui associe tous les Suisses en face des misères du monde.

Pensons à notre fédéralisme garant de nos autonomies cantonales et communales, à notre commune collaboration dans tous les domaines où une action sociale locale ne peut être effective.

A tout cela il faut ajouter l'élément d'une bonne volonté confiante les uns vis-à-vis des autres.

LA SUISSE

Société d'assurances sur la vie
Société d'assurances contre les accidents
Lausanne

Vie - Rentes viagères - Assurance-études
Maladie - Accidents - Automobiles
Responsabilité civile - Cautionnement

Agences générales dans toute la Suisse